

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011765	Date d'inspection Le 25 avril 2025	
Nom de l'établissement Club Des Amis 3		Numéro de téléphone (506) 547-0084	
Adresse 840 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	02 mai 2025	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	02 mai 2025	
Commentaires :			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Visite en début d'après-midi à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue -Ratio est respecté durant la visite -Tous les dossiers administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement et/ou une demande d'exemption fut faite pour modification apportée à ce règlement -Les pratiques d'évacuation des incendies sont exécutées mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseur de fumée -Aucun médicament prescrit ne se retrouve sur les lieux. -Aucun EPIPEN n'est retrouvé sur les lieux. -L'acétaminophène n'est pas gardé sur les lieux -Le dossier d'une nouvelle employée manque la description des tâches et fonction reliées à son poste ainsi que la déclaration sous la loi des services à la petite enfance. Une fois les documents ajoutés au dossier une photo sera envoyée à l'appui. -Durant la visite, il fut observé que le personnel éducatif est engagé auprès des enfants. L'éducatrice se positionne au niveau de l'enfant, il y a du reflet d'émotion de l'écoute active des conflits ou difficultés vécu. Il y a proposition de solution et accompagnement dans la résolution de problème. -Le dîner ainsi que la collation sont servis aux enfants à des heures reconnues.

Commentaires généraux

-Lorsque la météo le permet, deux périodes de jeux extérieurs sont présentes durant une journée scolaire congé. Sinon, les sorties extérieures se font en fin de journée.

Observations : Aujourd'hui est une journée congé scolaire, en arrivant à la halte les enfants sont en période de jeu libre et imaginaire, dans un local on retrouve un magasin monté par les enfants qui vend de la « slime » le second magasin distribue et vend des dessins, dans le troisième groupe les jeunes sont en période calme, ils jasant, regardent dans des livres assis sur des « bean bag » et le dernier groupe joue avec des petites balles. Puisqu'il pleut, les enfants ne sont pas allés dehors en matinée.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 avril 2025

Date

original signé par

Carole Caissie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 avril 2025

Date